

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 16 JANVIER 2025

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

MODIFIE ET REMPLACE LA DÉCISION DU MAIRE N°2024_11_642 EN DATE DU 8
NOVEMBRE 2024

- Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020, visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Considérant que la Ville de Gap est engagée dans un programme majeur de rénovation des écoles municipales sur la période 2022-2026 ;
- Considérant également que la ville de Gap souhaite poursuivre son programme de rénovation malgré la hausse des coûts ;
- Considérant que des financements peuvent être sollicités pour ce type d'opération auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments et au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local, auprès du Conseil Régional au titre du dispositif SMART PV pour l'installation de panneaux photovoltaïques et dans le cadre du contrat "Nos territoires d'abord", ainsi qu'auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes ;

DECIDONS

Article 1 : Objet

Dans le cadre du programme de rénovation des écoles de la Ville de Gap, les travaux d'amélioration et de rénovation suivants sont prévus sur l'école Paul-Emile Victor dans sa partie élémentaire de février 2025 à août 2026 :

- Création d'un réfectoire ;
- Mise en accessibilité : création d'un ascenseur et aménagements divers (cages d'escaliers etc...) ;
- Rénovation énergétique du bâtiment ;
- Mise en place d'énergie renouvelable (photovoltaïque) ;
- Amélioration de l'aménagement de la cour d'école ;
- Amélioration de la sécurisation de l'établissement.

Article 2 : Coût

Le coût global du projet est de 1 611 870,84 € HT.

Article 3 : Financement

Pour ce projet, des financements sont sollicités auprès de l'Etat, de la Région et du Département selon le plan de financement suivant :

	Montant HT	Taux
Etat DSIL	179 820,92 €	11,16 %
Etat Fonds Vert	303 740,33 €	18,84 %
Région - Nos territoires d'abord	217 369,65 €	13,49 %
Région - SUD PV Plus	17 750,00 €	1,10 %
Département	459 878,18 €	28,53 %
AUTOFINANCEMENT	433 311,76 €	26,88 %
TOTAL	1 611 870,84 €	100 %

Article 4 : Modalités

La Commune de Gap s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers de l'Etat, de la Région et du Département.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 16 JANVIER 2025

Le Maire


Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le :

21/01/2025

Publié ou notifié le :

21/01/2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_01_8
Objet :	Demandes de subvention pour le projet d'amélioration et de rénovation de l'école Paul-Emile Victor élémentaire - modifie et remplace la décision n°2024_11_642 en date du 8 novembre 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-01-21 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-210500617-20250121-D2025_01_8-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20250121-D2025_01_8-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_15974.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20250121-D2025_01_8-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	73 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 janvier 2025 à 10h24min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 janvier 2025 à 10h25min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 janvier 2025 à 10h25min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 janvier 2025 à 10h42min44s	Reçu par le MI le 2025-01-21

